



Compte rendu de la réunion du 9 novembre 2010 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de La Bazeuge sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 28 octobre 2010

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE , ALLARD, KAZMIERCZYK , SAUMONT, BENOT, MASSART, PERROT , BLANC ,FAURY , LACOUX, NIVARD ,MARTEL, JARDEL, BONNIN , MILCENT, BROUSSAL, BRISSIAUD , MOREAU, DIOTON

Absents non représentés :MM. ROY et REYNAUD

Mme Corinne PERROT a été élue secrétaire.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à la majorité (deux abstentions : C. Kazmierczyk et A.Lacoux, absents ce jour là)

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Création d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil de communauté décident de créer à compter du 1^{er} octobre 2010 trois postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet (intervenants pour les activités périscolaires) ainsi que de modifier le poste d'adjoint d'animation destiné à l'emploi aidé (CUI) en poste à 30 heures.

Prestations des intervenants dans le cadre des activités périscolaires.

Le Président indique qu'à la demande des intervenants, le tarif de rémunération des prestations d'animation peut être fixé comme suit à compter du 1^{er} octobre 2010

- **Pour la danse :**
26.50€/ heure brut, plus frais de déplacement
- **Pour les activités manuelles ou le théâtre**
15.00€/ heure brut plus frais de déplacement

Virements de crédits

Le Président informe le Conseil de Communauté que certains crédits s'avérant insuffisants, il est nécessaire de pratiquer les virements de crédit ci après :

DM 2 - Budget Principal

Article 6413 : -1000€ ; article 673 : +1000€
Opérations d'ordre :
Chapitre 042, article 6811 : D 2600€ ; chapitre 040 article 28042 : R 2600€
023 : -2600€ ; 021 -2600€

DM 2 - Budget annexe enfance jeunesse

Article 2313 : -4185€ ; article 204141 : +4185€

Le Conseil de Communauté après délibération, accepte à l'unanimité l'inscription des montants indiqués ci-dessus.

Amortissement des subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH

Le Président rappelle au Conseil de communauté que dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) des subventions sont accordées pour la rénovation de logements, aux particuliers, propriétaires bailleurs ou occupants. Ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement.

Sur proposition du Président, le Conseil de communauté, après délibération, accepte à l'unanimité de fixer à deux ans la durée d'amortissement des subventions octroyées dans le cadre de l'OPAH.

Cotisation au COS à compter de 2011.

Après avoir rappelé au Conseil de communauté que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président informe le Conseil de communauté que lors de son Assemblée Générale du 25 Mai 2010, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne a demandé une modification du calcul des cotisations patronales à compter de 2011, ce qui nécessite dans ce cas une décision de l'organe délibérant,

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir approuver la modification du montant des cotisations,

Les nouveaux montants sont les suivants :

- Part ouvrière : **18 €** par agent (Inchangé)
- Part patronale : ***En 2011, 0,4 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 100 € / agent adhérent.*** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Part patronale : ***En 2012, 0,5 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 110 € / agent adhérent.*** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
- Part patronale : ***En 2013, 0,6 % de la masse salariale totale***

avec 1 minimum de 120 € / agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).

- Cotisations de retraités : **22 €** (pas de part patronale).

Le Conseil de Communauté, considère que l'augmentation proposée de la part patronale est trop importante sur 3 ans (>50%)

Philippe Jardel fait observer que nous traversons une crise économique grave qui touche une partie de la population. Il se déclare choqué que l'on programme une augmentation de cette contribution de plus de 50%, sachant que celle-ci est prélevée sur l'ensemble des contribuables pour bénéficier aux seuls fonctionnaires qui par leur position, sont protégés de la crise.

M. Faury fait part de sa désapprobation.

Emmanuel Brissiaud demande si la CCBM ne pourrait pas adresser un courrier au CDG pour souligner l'indécence de l'augmentation des cotisations du COS.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve par 13 voix pour, une voix contre (JY Allard) et 5 abstentions (P. Jardel, N. Broussal, JM. Bonnin, C. Kazmierczyk, JM. Guillemaille), les montants des cotisations dues au COS à compter de 2011.

Affaires diverses

Voirie :

JM Guillemaille propose qu'un budget de 200 000€ soit inscrit pour 2011, avec de l'entretien et la réalisation d'un bicouche (entre 5 et 7km)

Des fossés pourraient être réalisés avec du matériel communal mutualisé.

Un appel d'offre sera réalisé dès que possible pour la réalisation des travaux.

SMICTOM :

Jean Yves Allard indique que la CCBM va être l'interlocuteur des communes pour les mises à jour dès janvier 2011.

Concernant les mises à jour du nombre de personnes par foyer, le conseil souhaite exonérer de la part supplémentaire la première année, les familles ayant une naissance au foyer.

Projet Eolien :

JM Guillemaille annonce la programmation de plusieurs réunions publiques en décembre, selon la date prévue pour l'enquête publique.

Des panneaux seront posés sur les emplacements des projets de PC d'éoliennes, avec constatation par un huissier.

JM Guillemaille informe d'un projet privé de photovoltaïque sur la commune de Verneuil , dont plusieurs communes pourraient avoir des retombées.

F Saumont informe que le Maire de Thiat a donné sa démission en raison de problèmes de santé, et demande si le prochain conseil pouvait se tenir à Thiat, ce qui est accepté.

La séance est levée.

Le Président,

Jean-Marie GUILLEMAILLE